



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### SITUATION HYDROLOGIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES ET MESURES EXCEPTIONNELLES DE CRISE SÉCHERESSE – POINT AU 9 SEPTEMBRE 2022

à Pau, le 9 septembre 2022

Le déficit pluviométrique constaté dans les Pyrénées-Atlantiques depuis le printemps s'est poursuivi sur les mois de juillet et d'août, et les épisodes successifs de canicule n'ont fait qu'aggraver la baisse des niveaux des cours d'eau et des nappes, avec des besoins de consommation qui étaient plus forts en période estivale.

Un nouveau comité départemental de sécheresse réunissant l'ensemble des acteurs concernés s'est tenu le 9 septembre à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, pour faire le point de situation.

En ce début septembre, toutes les ressources en eau restent extrêmement basses sur tout le département. Il convient donc de rester vigilant, et les mesures de restriction déjà prises doivent encore rester en vigueur. En effet, cet étiage sévère peut se poursuivre jusqu'à l'automne.

Pour l'usage de l'eau potable, une commune supplémentaire, Lanne-en-Barétous, est placée en niveau alerte, ce qui passe le nombre de communes en niveau alerte à 9, et celles en niveau crise à 95 (communes de la communauté d'agglomération du Pays basque).

Pour les cours d'eau, la situation évolue défavorablement dans le secteur Nord Est du département. Les retenues d'irrigation, qui participent aussi au soutien d'étiage, arrivent maintenant au bout de leurs réserves, et cette situation devient critique pour le Luy de Béarn, dont la partie amont est placée au niveau crise dès aujourd'hui.

Aussi, afin d'y maintenir un niveau de salubrité minimum et préserver au mieux le maintien de la vie aquatique, les prélèvements d'eau dans le milieu naturel (cours d'eau, puits, forage) sont interdits sur tout le bassin versant du Luy de Béarn en amont de la confluence avec le ruisseau de l'Aubin.

---

#### Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79  
Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h  
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :  
Tel : 06 15 20 31 38  
Mél : [pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64



Dans ce contexte de sécheresse exceptionnel pour les Pyrénées-Atlantiques, qui perdure, et afin de préserver les ressources en eau et un approvisionnement en eau potable, le préfet appelle la population et les professionnels à la sobriété dans la consommation de l'eau.